



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique de l'emploi

Question écrite n° 16510

## Texte de la question

Mme Marietta Karamanli attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur la situation des personnes demandeuses d'emploi qui, à la suite d'un licenciement économique, sont amenées à suivre une formation de longue durée. L'objectif est normalement pour ces demandeurs d'emploi, qui parfois n'ont plus accès aux allocations les plus courantes, de les maintenir au plus près du marché du travail. Les plus en difficultés bénéficient d'un accompagnement renforcé de Pôle emploi, et d'allocations spécifiques, pour les aider à retrouver un emploi plus efficacement. Ils peuvent également bénéficier de contrats aidés, ou intégrer des structures d'insertion spécifiques. S'agissant des personnes âgées de 59 ans et plus amenées à suivre des formations de longue durée, elle souhaite connaître le nombre de bénéficiaires de telles formations, les résultats constatés en termes de retour à l'emploi à court et moyen termes, et les sommes engagées pour les accompagner tant au niveau national qu'en moyenne par personne suivie et formée.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Marietta Karamanli](#)

**Circonscription :** Sarthe (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 16510

**Rubrique :** Emploi

**Ministère interrogé :** Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

**Ministère attributaire :** Travail

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [29 janvier 2013](#), page 995

**Question retirée le :** 20 juin 2017 (Fin de mandat)